

me, au milieu de ses Sujets, & de Sujets tels que des François; le coup d'œil que doit présenter la Majesté du Souverain élevé sur son Trône au milieu de sa Cour plénière; le sentiment que doit inspirer la publication de ses volontés; le caractère que doit porter l'exécution des Loix si solennellement prononcées. Que la moindre réflexion que feroient sur ces vûes fécondes & lumineuses ceux qui ont l'honneur de conseiller immédiatement ledit Seigneur Roi ouvreroit un ordre nouveau, consolant pour le peuple, ou, plus exactement, rétablirait l'ordre ancien malheureusement oublié; rendroit à la Nation la joye de ne voir éclater au milieu d'elle la Majesté Souveraine, que pour son bonheur & son soulagement; de ne recevoir l'arrivée de son Roi qu'au milieu des acclamations; de le porter par le concours de tous les cœurs jusqu'au Trône de sa sagesse & de sa bienfaisance; de compter les délibérations qu'il ouvreroit dans sa Cour au nombre des traits mémorables de sa justice, de sa bonté & de cette grandeur d'ame, qui préfère l'observation des Loix au pouvoir de leur imposer silence; de recevoir aussi de la bouche d'un Maître chéri des oracles consacrés dans leurs cœurs avant même qu'ils soient prononcés, par l'impression d'une confiance sans bornes & sans inquiétude.

Que des vûes bien différentes conduisent à des termes très-oppoés; que le préjudice qui en résulte pour les Loix du Royaume est intimement lié avec celui qui réjaillit sur l'autorité royale dont le Parlement vient de tracer audit Seigneur Roi une légère esquisse. Que le Roi, l'Etat & la Loi forment un tout inséparable; que, de même que le Souverain est l'auteur & le protecteur des Loix, de même les Loix sont la base & les garants de l'autorité du Souverain; & que toute atteinte portée aux Loix retombe plus ou moins directement sur le Souverain lui-même. Que méconnoître l'existence ou la force irréfragable des Loix immuables par leur nature, constitutives de l'œconomie de l'Etat, ce seroit ébranler la solidité du Trône même. Que, suivant les expressions du premier Président de son Parlement, parlant à l'un des augustes Prédécesseurs du  
dit